

Question présentée par la députée :

M^{me} Lydia Schneider Hausser

Date de dépôt : 6 avril 2017

Question écrite urgente

Point de situation « Fondation de valorisation » de la BCGe

L'exposé des motifs du PL 10202 du 24 janvier 2008 réglant la liquidation de la Fondation de valorisation de la BCGe fait état d'un solde d'entrée en liquidation estimé à 800 millions de francs avant négociation d'acquisition d'immeubles en vue de constituer des logements d'utilité publique.

La cession de créance à l'origine était de 5 292 699 005 F en 2001 et, à l'automne 2007, 3 867 223 432 F de créances étaient désengagées et il persistait un solde de 1 535 308 040 F de créances immobilières à réaliser.

Suite à l'adoption de la loi et à la dissolution de la Fondation de valorisation, l'Etat a fixé, le 21 octobre 2011, le montant des avances restant à rembourser par la banque à 370 661 634 F. A titre d'exemple, en 2015, la BCGE a versé un montant de 3,96 millions. Dans son rapport d'activité 2015, la banque dit avoir remboursé à l'Etat une somme de 52,637 millions depuis 2000.

Questions :

- *Quelle somme totale la banque devra-t-elle rembourser par rapport à cette convention de 2011 et dans quel délai ?*
- *Combien reste-t-il de créances immobilières à réaliser ?*
- *Quelle somme totale la réalisation des créances immobilières de la Fondation de valorisation a-t-elle apportée à l'heure actuelle (période fondation + objets réalisés ensuite) ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.